

CHARTRE SAISON 2023-2024

Contrat Athlète : Chaque athlète s'inscrivant à L'ESL Francheville s'engage à appliquer les Points suivants :

- Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
- Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
- Respect des horaires d'entraînements et de RV aux compétitions,
- Veiller, à l'assiduité aux entraînements, à l'engagement et à l'implication durant toutes les séances.
- Participer aux compétitions du calendrier club, validé par l'entraîneur et y porter les couleurs dans un esprit d'équipe
- Participer à la vie du club (Manifestations, Bénévolat, Jury... etc).

Contrat Entraîneur : Chaque entraîneur s'engage à appliquer les directives liées à son intervention :

- Assurer la fonction d'éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
- Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînements et en compétitions.
- Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club. (tous supports).
- Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
- Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits ...).

Contrat Parent : Chaque parent inscrivant un enfant s'engage à :

- Lire, Faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
- Veiller à la présence et à l'assiduité de l'enfant aux entraînements et aux compétitions.
- Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l'athlète (Maladie, blessures, contre-indications, autres...)
- Respecter les règles définies et l'autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
- Favoriser la participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club.
- Participer à la vie du club (Assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux ...).

EXIGENCES SPECIFIQUES PAR SPECIALITE : **SPRINT / HAIES**

- **Présence OBLIGATOIRE** aux entraînements **3 fois par semaine (mardi et mercredi soir + samedi matin)**. En cas d'impossibilité exceptionnelle de venir sur un des créneaux, la séance est disponible sur une plateforme en ligne afin que l'athlète puisse la faire en autonomie.
- Après chaque séance, compléter la plateforme de suivi de l'entraînement en ligne (les accès sont donnés en début de saison).
- Participation au MINIMUM **à 2 compétitions individuelles par saison** (indoor et outdoor) : un championnat (départementaux ou Vallée du Rhône) + un meeting.
- Concernant les compétitions par équipe (relais, Interclubs, Coupe de France des spécialité) : **si l'athlète est sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant, ce dernier doit se rendre disponible**. Les compétitions par équipe sont un moment de partage important avec les autres sections et font rayonner le club.

LE Club, (Président)

L'athlète, (Parent en + si mineur)

L'entraîneur référent

NOM :

Prénom :

Signature :